

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

17. 11. 2017

Dossier complet le :

20. 11. 2017

N° d'enregistrement :

F09317P0361

1. Intitulé du projet

Création d'un entrepôt logistique au sein de la zone Distriport (lot B6) sur la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

FOSSEO

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

BARLATIER Léo, Gérant

RCS / SIRET

4 9 8 | 4 5 0 | 3 2 9 | 0 0 0 3 8

Forme juridique

SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. Installations classées pour la protection de l'environnement	1a. ICPE soumises à autorisation (rubriques 1510, 1530, 1532, 2662, 2663)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement	39. Construction soumise à permis de construire. Terrain d'assiette de superficie inférieure ou égale à 10ha (84 503 m ²) Surface de plancher créée inférieure à 40 000 m ² (39 805 m ²)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création d'une plateforme logistique sur la zone de Distriport. Cette plateforme dispose déjà d'un arrêté d'autorisation d'exploiter en date du 30 janvier 2014. Toutefois, l'entrepôt n'a pas été construit et d'après l'article 1.4.1 de cet arrêté préfectoral : "La présente autorisation cesse de produire effet si l'installation n'a pas été mise en service dans un délai de trois ans". Ainsi, dans ce cadre une nouvelle autorisation est nécessaire. Par ailleurs, le projet sera réadapté afin de prendre en compte les nouvelles évolutions réglementaires relatives aux entrepôts.

L'entrepôt FOSSEO sera composé :

- de 4 cellules de stockages (trois cellules de stockage d'environ 11500 m² et une cellule de superficie d'environ 3500 m²)
- des bureaux et locaux sociaux
- des locaux techniques : chaufferie, locaux de charge, transformateur, local photovoltaïque, TGBT, sprinkler

Le fonctionnement du site est détaillé dans la note d'accompagnement de ce formulaire jointe en annexe (annexe 8).

Le terrain étant actuellement vierge de construction, il n'est pas prévu de travaux de démolition.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de la construction de la plateforme logistique est de proposer à la location une solution d'entreposage à des logisticiens ou des industriels.

L'ensemble du projet s'intègre dans une démarche de développement durable qui s'articule autour de 3 axes :

- Offrir aux entreprises des outils de travail performants et sûrs, permettant de créer de la valeur ;
- Créer un lieu de travail qui soit agréable pour les utilisateurs ;
- Respecter l'environnement dans lequel il s'insère.

Par ailleurs, la zone de Distriport, aménagée par le Grand Port Maritime de Marseille bénéficie d'une situation géographique exceptionnelle sur le Port de Marseille Fos, porte d'entrée de l'Europe du Sud, 1er port de France et 4ème port d'Europe. Son positionnement stratégique entre le Rhône et la Méditerranée et son potentiel de développement à travers sa capacité d'accueil lui donne de nombreux atouts pour devenir le centre régional de distribution du Sud de l'Europe.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Il convient de noter que le terrain a déjà fait l'objet de travaux de consolidation du sol et du sous-sol par préchargement (travaux réalisés en 2009 suite à l'obtention d'un premier permis de construire en 2007 et d'une première autorisation d'exploiter en 2008).

La durée des travaux est estimée à 12 mois.

Les travaux se répartiront en trois grandes phases reprises ci-dessous :

- Terrassements et fondations
- Structure et clos couvert
- Aménagements intérieurs et lots techniques

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Comme toute plateforme logistique, dans sa phase d'exploitation, le projet consistera en la réception et l'expédition de marchandises. La nature des marchandises va dépendre du type de sociétés co-exploitantes qui loueront les cellules de stockage. Il peut s'agir d'industriels, pour leurs propres besoins de stockage ou de logisticiens. La gamme de ces marchandises est cependant bien ciblée sur les produits manufacturés de l'industrie ou de la grande distribution.

Pour cela le site disposera de trois cellules de stockage d'environ 11500 m² et d'une cellule d'environ 3500 m².

42 portes de quais, 3 portes plain-pied sont prévues au niveau de la façade Est de l'entrepôt et 2 portes plain-pied sont prévues au niveau de la façade Nord de l'entrepôt.

Dans les cellules, le stockage pourra se faire sous forme de stockage en masse ou bien en racks. Quelle que soit la solution retenue, celle-ci respectera les différentes prescriptions réglementaires associées.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à :

- permis de construire,
- autorisation au titre de la réglementation Installations Classées pour le Protection de l'Environnement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du terrain	84 503 m ²
Espaces verts	14 762 m ²
Surface de plancher	39 805 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue de Shanghai,
13 Port-Saint-Louis-du-Rhône

Coordonnées géographiques¹

Long. 04°48'50"E Lat. 43°24'42"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° : 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

Le site n'est pas existant (hormis des travaux de préparation du sol, aucun ouvrage n'a été bâti). Il convient de rappeler que le projet a déjà fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter en date du 30 janvier 2014 (et d'un avis de l'autorité environnementale en date du 20 juillet 2012).

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Le-donnees-environnementales.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'Inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/snp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique, et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des Bouches-du-Rhône approuvé le 25 mars 2016 Arrêté du 19 mai 2016 portant révision du classement sonore des infrastructures terrestres du département des Bouches-du-Rhône. A proximité sont concernées la RD268 et la RN568. Le site de Fosseo n'est pas dans le secteur affecté par ces voies.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN : Seul le risque inondation a fait l'objet d'un Plan de Prévention des Risques Naturels sur la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône. Ce plan a été approuvé par arrêté du 21 juin 2016. Le site de FOSSEO n'est pas dans une zone à risque. PPRT : - PPRT autour de l'établissement DEULEP approuvé par arrêté préfectoral du 26 mai 2014. Le site de FOSSEO n'est pas implanté dans le périmètre d'exposition aux risques défini dans ce PPRT - PPRT de Fos Ouest prescrit le 3 décembre 2012. Ce PPRT est en cours d'élaboration. A ce jour, les plans de zonage et prescriptions associées ne sont pas définis.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZPS FR9312001 - Marais entre Crau et Grand Rhône - 650 m ZPS FR9310019 - Camargue - 3,1 km ZSC FR9301590 - Le Rhône aval - 2,7 km ZSC FR9301592 - Camargue - 3,1 km
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Absence de prélèvements directs dans le milieu naturel. L'alimentation en eau du projet se fera par le réseau public d'alimentation en eau potable (consommation sanitaire uniquement) et par le réseau d'eau incendie de la zone Distriport pour l'alimentation des moyens incendie. Le volume annuel est de 3600 m3.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux usées seront collectées et traitées par un système d'assainissement autonome, réalisé suivant les textes en vigueur. Il est prévu un système d'assainissement composé de fosses septiques reliées à une surface d'épandage.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il convient de noter que des travaux de consolidation du sol et sous-sol par du préchargement avaient été réalisés à partir de 2009. Ces travaux avaient eu lieu suite aux précédentes autorisations administratives du site (permis de construire de 2007 et autorisation d'exploiter de 2008).
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Du fait des travaux de préchargement réalisés et précisés ci-avant, le terrain est totalement remanié et présente un caractère artificiel. En phase exploitation, compte-tenu des caractéristiques du projet et des dispositions mises en œuvre, le site n'est pas susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, ou des destructions de la biodiversité existante.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est à proximité du site "FR9312001 - Marais entre Crau et Grand Rhône". Ce site fait partie du complexe humide de la Camargue et présente donc une forte richesse avifaunistique. Compte-tenu des caractéristiques du site et des mesures mises en œuvre (absence de halo lumineux particulier, émissions atmosphériques modérées et principalement liées au trafic.), le projet n'est pas susceptible de générer des impacts sur ces espèces.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est entouré par les parcelles B5 et B7 respectivement exploitées par Maisons du Monde et Gême Sens Immobilier Entreprises. Pour ces deux sites, il s'agit d'entrepôts logistiques dont le risque principal est l'incendie. Toutefois, d'après les données consultées, en cas d'incendie, aucun dépassement de flux thermique n'est attendu sur la parcelle B6. Il convient également de noter la présence GCA Logistics Fos sur le lot B4. Il s'agit d'un site Seveso Seuil haut, autour duquel des servitudes ont été instituées. Fosse n'est pas dans le périmètre de ces servitudes.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Tel que mentionné auparavant, seul le risque inondation a fait l'objet d'un Plan de Prévention des Risques Naturels sur la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône. Ce plan a été approuvé par arrêté du 21 juin 2016. -> Le site de FOSSEO n'est pas dans une zone à risque.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les effets directs sur la santé publique sont liés au trafic occasionné par les activités du site. Une étude réalisée lors du dossier initial avait démontré que les concentrations en polluants sont bien inférieures aux valeurs limites réglementaires et aux valeurs guides pour la protection de la santé. De plus, compte-tenu de l'éloignement des habitations (premières habitations à environ 1,5 km du site), les effets des installations sur la santé des populations voisines sont négligeables.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic a été estimé à 100 camions par jour et 200 véhicules légers par jour, soit 200 mouvements de poids lourds et 400 de véhicules légers.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'activité du bâtiment n'est pas de nature bruyante. Néanmoins, certaines installations sont génératrices de bruit : - Le trafic engendré par l'activité : camions et véhicules légers ; - Les opérations de manutention par les chariots élévateurs ; - Les livraisons et manutentions de bennes à déchets.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'entrepôt ne génère pas d'odeurs pouvant engendrer des nuisances pour le voisinage. En effet, ce n'est pas un site de production et ne rejette pas de rejets atmosphériques odorants, et la gestion des déchets sur le site est effectuée de telle sorte qu'aucune nuisance pour l'environnement proche du site ne soit générée.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site n'est pas à l'origine de vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les émissions lumineuses du site se limitent uniquement aux éclairages extérieurs des axes de circulation nécessaires pour garantir la sécurité. L'exploitation du site ne génère pas de halo lumineux particulier.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les émissions atmosphériques sont essentiellement liées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au trafic routier engendré par les activités du projet : émissions des gaz de combustion moteur (CO₂, CO, NO_x, poussières), - au rejet des installations de combustion de la chaufferie au Gaz Naturel et des motopompes sprinkler.
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets du site sont constitués par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les eaux usées - les eaux pluviales <p>Les eaux usées sont constituées pour l'essentiel des eaux d'origine domestique, c'est-à-dire des eaux vannes des installations sanitaires et eaux de douches véhiculant une charge organique. Ces eaux sont traitées par un système d'assainissement autonome.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En dehors des eaux qui s'infiltrent au sol, au droit des espaces libres, les eaux pluviales sont celles récupérées sur les surfaces imperméabilisées. Elles sont constituées des eaux de toiture ainsi que des eaux de voiries. Etant donné l'activité de l'entrepôt et son environnement proche, les eaux collectées sur les toitures ne sont pas susceptibles d'être polluées. Les eaux collectées sur les voiries et parkings se chargent en matières en suspension, en hydrocarbures. Ces eaux sont généralement trop concentrées pour envisager un rejet dans le milieu naturel.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'activité de logistique génère peu de type de déchets, il s'agit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour l'essentiel de déchets d'emballages : cartons, films plastiques, palettes perdues ou abîmées. Les volumes produits dépendent notamment de l'activité du site : présence ou non d'opérations de reconditionnement, de préparation de commande. - des marchandises <p>Le détail est présenté dans l'annexe 8 - Note d'accompagnement</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Compte tenu de l'importance du projet que constitue l'établissement FOSSEO en terme de volume et de hauteur de bâtiments (12,5 m en acrotère), cet impact visuel et paysager a été analysé et traité avec attention. Le projet FOSSEO s'intègre dans un environnement déjà conséquent de bâtiments de dimensions et volumes similaires. Cependant, une attention tout particulière sera apportée au traitement des façades, pour concilier pérennité, durabilité et esthétique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le site Internet de la DREAL PACA a été consulté afin d'identifier les projets ayant fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale aux environs du site. Parmi ces projets, nous avons retenu ceux présentant des impacts du même type ou pouvant affecter le même milieu, à savoir les avis suivants :

- Avis de l'autorité environnementale relatif au projet d'aménagement d'une plateforme logistique sur la zone de Distriport (avis de l'autorité environnementale en date du 11 septembre 2014) – entrepôt GCA Logistics Fos
- Avis de l'autorité environnementale relatif au projet de construction d'un entrepôt de stockage sur la zone Distriport du GPMM, commune de PORT-ST-LOUIS-DU-RHONE (13) (avis de l'autorité environnementale en date du 13 avril 2010) – entrepôt Gazeley
- Avis de l'autorité environnementale relatif au projet de Construction d'un entrepôt de stockage sur la zone Distriport du GPMM, commune de PORT-ST-LOUIS-DU-RHONE (13) (avis de l'autorité environnementale en date du 10 février 2010) – entrepôt Maison du Monde

Les entrepôts de GCA Logistics Fos et de Maisons du monde sont construits. Le projet de Gazeley a été abandonné (il convient de préciser qu'un autre projet au droit de ce site est prévu mais n'a pas encore fait l'objet d'un avis de l'AE.). Les incidences susceptible d'être cumulées sont détaillées dans l'annexe 8 - Note d'accompagnement au formulaire cas par cas.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les éléments relatifs aux dispositions mises en œuvre sont détaillés dans l'annexe 8 - Note d'accompagnement.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du formulaire rempli mettant en avant l'absence de sensibilité environnementale, il n'apparaît pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale. En effet :

- le projet est situé dans une zone dédiée aux entrepôts logistiques, dont les infrastructures sont dimensionnées en conséquent
- les premières habitations sont à environ 1,5 km du site et aucun établissement sensible n'est recensé à proximité du site
- le projet s'accompagne de mesures visant à réduire, ou limiter les impacts sur l'environnement,

Enfin, le projet a déjà fait l'objet d'une étude d'impact en 2012 ayant conduit à l'obtention d'un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter. Ainsi, les incidences du projet ont déjà fait l'objet d'une évaluation par les autorités compétentes.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
ANNEXE 7 - Avis de l'autorité environnementale - 20 juillet 2012 (partie 4.7.2)
ANNEXE 8 - Note d'accompagnement du CERFA. Cette note d'accompagnement en complément des pièces réglementairement obligatoires a pour but de mettre en évidence les enjeux environnementaux présents aux abords du site et de présenter à l'Autorité environnementale les impacts prévisibles liés à la réalisation de l'opération et les mesures envisagées pour éviter, réduire ou compenser les effets préjudiciables.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

CHATEAUNEUF LE ROUGE

le, 16/11/2017

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

